ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente
de la santé et des services sociaux

Le mardi 7 octobre 2014 — Vol. 44 N° 6

Élection à la vice-présidence

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 $
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 $
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 $
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 $

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de la santé et des services sociaux

Le mardi 7 octobre 2014 — Vol. 44 N° 6

Table des matières

Élection de la vice-présidente, Mme Véronique Hivon 1

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée

M. Alexandre Iracà
Mme Véronique Hivon
M. Sébastien Schneeberger

Le mardi 7 octobre 2014 — Vol. 44 N° 6

Élection à la vice-présidence

(Seize heures dix-huit minutes)

Le Président (M. Chagnon) : Alors, ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de la santé et des services sociaux ouverte.

Le mandat de la commission est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection de la vice-présidence de la commission. Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, le vice-président de chaque commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection de la vice-présidente, Mme Véronique Hivon

Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de vice-président.

M. Iracà : On va proposer Véronique Hivon.

Le Président (M. Chagnon) : Alors, M. le député de Papineau propose Mme la députée de Joliette. Est-ce que Mme la députée de Joliette accepte d'être mise en nomination?

Mme Hivon : Oui, je vais accepter.

Le Président (M. Chagnon) : Bon. Alors, vous nous aidez beaucoup. Alors, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Mme Hivon : Adopté. Je m'adopte.

Le Président (M. Chagnon) : C'est une autoadoption. Alors, est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

M. Schneeberger : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Alors, je déclare donc, déjà, Mme la députée de Joliette élue vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux et je lui souhaite la meilleure des chances.

Et je lève la séance, puisque la commission a accompli son mandat. J'ajourne les travaux sine die.

(Fin de la séance à 16 h 19)